

Face à l'absence de volonté et d'ambition de la DGFIP en matière de santé travail, la CGT Finances publiques ne participait plus aux réunions de communication de ce comité annuel.

Cette année, face aux nouvelles suppressions d'emplois, face aux projets de moins en moins dissimulés de restructuration globale et de démantèlement des missions de la DGFIP, face aux menaces de disparition des CHSCT que nous combattons, nous avons décidé de dénoncer l'imposture de la DG sur son obligation de résultat en matière de santé sécurité et condition de travail de ses agents, et de l'alerter sur sa responsabilité face au mal être qui se généralise dans les services.

Lors de ce GT la DGFIP profitant du flou lié à l'annonce de la disparition des CHSCT de la Fonction publique, nous a fait étalage d'une batterie d'outils de remplacement des CHSCT inscrit dans une démarche qualité de vie au travail (QVT) qui n'a plus rien à voir avec la démarche d'analyse et de prévention des risques professionnels et organisationnels ainsi que d'amélioration des conditions de travail que porte la CGT notamment dans tous les CHSCT.

La CGT Finances publiques garde en mémoire les dégâts humains et sociaux du démantèlement de France télécom (ex-direction de notre ministère) ou ceux liés à la création de l'Agence pôle emploi.

Nous avons démonté points par points ce déballage de caches misère et de supports de communication qui n'ont rien à voir avec une réelle prise en compte des conditions de travail et des risques notamment RPS toujours croissants.

Pire, la DGFIP inverse les responsabilités en matière santé sécurité et condition de travail en les faisant peser de façon individuelle sur ses cadres et ses agents, tout en poursuivant la casse des missions et les suppressions d'emplois.

C'est pourquoi la CGT Finances publiques revendique toujours les moyens et les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans un cadre collectif d'un véritable droit d'expression et d'intervention sur le travail des agents et des représentants du personnel.

Le seul recul obtenu lors de cette séance est le retrait, que la CGT avait exigé, de la « charte des bonnes relations de travail » grâce à l'opposition unanime des organisations syndicales.

Les sujets abordés lors du comité :

- I - Lancement d'une mission d'expertise du dispositif de la DGFIP en matière d'amélioration des conditions de vie au travail par l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) (fiche n°6)
- II - Présentation des travaux de la MASEE en faveur des cadres et Mission relative à l'accompagnement et au soutien des cadres dans l'exercice de leurs fonctions
- III - Mise en place de cellules d'écoute psychologique le 3/10/2018 (société PROS-CONSULTE)(fiche n°3)
- IV - Bilan de la campagne Tableau de bord de veille sociale 2017 (fiche n°1)
- V - Mise en place d'assistants de prévention référents (fiche n°5)
- VI - Actualité de la cellule de médiation sociale (fiche n°7)
- VII - Synthèse des EDD (fiche n°2)
- VIII - La charte des bonnes relations au travail (fiche n°4)

Public: [GT 2018](#)
[Conditions de Travail Hygiène Sécurité](#)
[Conditions vie au travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
